

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

À Nancy, le 01^{er} mars 2019

Une langue rare mise à mal par l'Université de Lorraine

Le 26 février 2019, le Conseil de la Formation (CF) de l'Université de Lorraine (UL) était sollicité pour rendre un avis consultatif sur les capacités d'accueil de la licence hébreu, dispensée à distance. En effet, la Faculté de Lettre¹ de Nancy avait transmis une demande urgente pour **diminuer le nombre d'étudiants entrants en première année de 190 à 30**, soit une baisse de 84% des places disponibles.

La raison ? Les enseignants ont fait mention de plusieurs cas de harcèlement et de menaces de la part d'étudiants ou de leur famille. Si ces atteintes sont particulièrement graves et que nous les condamnons, nous nous étonnons qu'aucune n'ait fait l'objet d'une saisie du conseil de discipline de l'UL. Pourtant, de pareils cas relèvent d'une réponse disciplinaire voire pénale qui cible les personnes incriminées, et non pas d'une limitation du choix de formation pour tous. Il serait injuste de **sanctionner pédagogiquement l'ensemble des étudiants voulant suivre un cursus de licence hébreu à l'UL**.

A moyen terme, cette licence est clairement menacée de disparition, les documents fournis présentant la volonté de fermer définitivement la licence d'ici 2021 et d'ouvrir un Diplôme d'Université (DU) en lieu et place. Cela se ferait encore une fois au détriment des étudiants, puisque la reconnaissance nationale d'un diplôme de Licence et les droits qu'il confère (frais d'inscription modiques, règlements pédagogiques...) ne seraient plus assurés.

Par ailleurs, la licence hébreu est présente dans plusieurs autres villes universitaires (Lille, Aix-en-Provence ...), sans que les mêmes problèmes ne soient rencontrés. De fait, il paraît judicieux de **s'interroger sur la réelle source du problème** : la Faculté annonce que **l'équipe pédagogique n'est pas adaptée à l'enseignement** à distance, voire à l'enseignement universitaire. Nous pouvons alors sincèrement nous demander si toutes les ressources de l'université (formations/accompagnement des enseignants, médiations...) ont été employées pour apaiser les tensions dénoncées.

Pourtant, le 26 février 2019, le CF s'est prononcé pour cette réduction des capacités d'accueil par 15 voix contre 10, sur avis de la présidence de l'UL et contre l'avis unanime des étudiants. Par cet avis, **la présidence s'oppose à une recommandation nationale des présidents d'Université**, pourtant signée du Président de l'UL lui-même, **sur la préservation des disciplines rares**². Elle ampute l'offre de formation universitaire, alors que celle-ci venait d'être renouvelée pour 5 ans avec maintien de la licence hébreu, au terme d'un long processus d'accréditation. Elle malmène le lien fort, façonné par l'Histoire, de la Lorraine, et en particulier de la Ville de Nancy, avec la culture hébraïque.

Fédélor demande au Conseil d'Administration de l'Université de Lorraine de ne pas suivre cet avis et de **conserver les 190 places pour les néo-entrants**.

Fédélor demande que soit procédé à un **recrutement** d'ici 2021 pour remplacer les départs en retraite et propose de renforcer la **formation** et l'**accompagnement des enseignants** sur le fonctionnement de la plateforme d'enseignement à distance afin de sauvegarder cette Licence Hébreu.



@fedelorraine



www.fedelor.org



03 57 75 66 65



Fédélor
14 Rue du Cheval Blanc
54000 NANCY